

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-2021  
Séance du 18 Mars 2021

Membres en exercice : 11	
Présents : 8	
Votants : 10	
Pour : 10	Contre : 0
Abstention : 0	

L'An Deux Mille Vingt Un le Dix Huit Mars à 18 h00  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire.  
**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C, KROGSDAHL A, QUEVREUX M.  
**Absents représentés** : HOMBERT B procuration à SIEGEL R, GILHET B procuration à THEULE JC  
**Absent** : NICAISE V,

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
22 MARS 2021  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

**Objet : Répartition de l'enveloppe d'indemnités pour les élus au cours du 1er trimestre 2021.**

Vu le pacte de gouvernance signé le 26/05/2020 lors de l'installation du Conseil Municipal,  
Vu la délibération 12-2020 votée en date du 16 juin 2020 fixant le montant total annuel de l'enveloppe indemnitaire accordé aux élus municipaux, maire, adjoints et conseillers délégués et suite au tableau annexé à la dite délibération,

Il est proposé pour le 1er trimestre 2021 dans la limite des crédits votés de modifier la répartition de la façon suivante :

1/3 de l'indemnité du maire et 1/3 de l'indemnité des 3 adjoints seront répartis à deux conseillers municipaux délégués : Mr Pierre Vedel et Mr Mathieu Quévieux.

Ainsi pour le 1er trimestre 2021 la répartition des indemnités s'opère de la façon suivante :

		Montant brut versé
Le Maire	Robert Siegel	1 322,40 €
Le 1er adjoint	Jean-Philippe MORESMAU	528,95 €
La 2eme adjointe	Delphine MINAZZO	528,95 €
Le 3eme adjoint	Bernard Hombert	528,95 €
Conseiller délégué	Pierre Vedel	727,20 €
Conseiller délégué	Mathieu Quévieux	727,20 €

**Le conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide de fixer les indemnités du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 telles que définis ci-dessus.**

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
Le .....

Le Maire,  
SIEGEL R.



MORESMAU JP.

BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDAHL A.

STEHLE C.

QUEVREUX M.